

## **POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE PRINCIPES RSA**

### **PRÉMISSSE**

La politique de développement durable (la « Politique ») de SPIC Srl (ci-après, « SPIC » ou la « Société ») a été élaborée dans le but de diffuser les principes de durabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ci-après également « RSA ») dans la conscience que l'activité économique et commerciale génère des impacts directs et indirects sur les droits de l'homme, sur l'environnement dans lequel elle opère et sur la société.

En particulier, cette politique est fonctionnelle à l'identification, l'évaluation et la gestion des facteurs RSA, qui peuvent impliquer à la fois des risques et des opportunités, pour la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Les stratégies de développement durable de SPIC visent l'amélioration continue des aspects environnementaux, de qualité et de santé et sécurité au travail, dans le respect des valeurs inspirantes de l'entreprise et de ce qui est indiqué dans le code d'éthique, conformément au modèle de développement durable prévu par le Pacte mondial des Nations Unies.

SPIC est attentif aux questions relatives à la qualité, à l'éthique des affaires et à la responsabilité sociale. Elle a adopté le Modèle d'Organisation, de Gestion et de Contrôle conformément au Décret Législatif n°. 231/01, le Code d'éthique et a établi un système de gestion de la qualité (SMQ) en obtenant la certification UNI EN ISO 9001.

De même, la Société promeut depuis des années la protection de l'environnement et la sécurité au travail et, dans ce contexte, a obtenu la certification UNI EN ISO 14001 - Système de gestion environnementale - et la certification UNI EN ISO 45001 - Système de gestion de la sécurité et de la santé au travail.

SPIC opère dans le respect et le soutien fermes du contenu de la « Déclaration universelle des droits de l'homme », de la « Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail », de la « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » et de la « Convention des Nations Unies contre la corruption ».

### **DESTINATAIRES**

Les destinataires de la présente Politique sont les organes sociaux et toutes les personnes liées par des relations de travail à la Société et aux sociétés appartenant au Groupe auquel elle appartient, ainsi que toutes les personnes qui travaillent pour le Groupe.

### **OBJECTIFS, ENGAGEMENTS ET DOMAINES D'APPLICATION**



### **Objectifs RSA et thèmes importants**

L'objectif de la politique de développement durable est de définir les stratégies et les principes directeurs du développement durable, en mettant l'accent sur les questions suivantes qui, pour SPIC, ont été jugées matériellement pertinentes car elles ont un impact sur les aspects RSA (environnementaux, sociaux et de gouvernance) :

1. Efficacité technologique des moyens et équipements ;
2. Réduction de l'impact environnemental des activités ;
3. Satisfaction du client ;
4. Capacité opérationnelle et financière et continuité ;
5. Formation et compétences du personnel ;
6. Éthique des affaires ;
7. Respect des droits de l'homme ;
8. Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
9. Protection de la santé et de la sécurité des communautés affectées par les activités de l'entreprise ;
10. Efficacité, image et réputation de l'Entreprise sur le marché.

### **Engagements RSA**

La politique de développement durable est mise en œuvre à travers les domaines d'action suivants :

#### Environnement

SPIC s'engage à minimiser et à optimiser l'impact que ses activités génèrent sur l'environnement - directement et indirectement - à court et à long terme et à surveiller en permanence les facteurs de risque liés aux aspects environnementaux.

En particulier, SPIC est actif dans l'utilisation de procédés et de technologies visant à réduire la consommation et les émissions de gaz à effet de serre, pour contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Concernant les impacts directs, l'Entreprise sensibilise ses collaborateurs à une utilisation responsable des ressources et à une élimination correcte des déchets.

SPIC s'engage également à suivre de manière de plus en plus structurée ses impacts indirects, strictement liés à ses opérations.

Ces principes doivent être considérés comme valables tant au sein de l'entreprise qu'à l'extérieur, à travers l'offre de produits capables de générer des impacts environnementaux positifs et de déclencher des comportements vertueux.

Parmi les thèmes matériels de l'engagement du SPIC, ceux concernant les aspects environnementaux sont :

- Efficacité technologique des moyens et équipements ;
- Réduction de l'impact environnemental des activités ;
- Formation et compétences du personnel.

Dans le cadre des thématiques précitées, SPIC s'engage à :

- promouvoir l'utilisation des moyens technologiques les plus avancés pour atteindre l'excellence dans la protection de la santé des travailleurs, de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement ;
- évaluer et réduire l'impact environnemental de ses activités sur le territoire et les communautés concernées ;



- utiliser les ressources de manière responsable dans le but de parvenir à un développement durable respectueux de l'environnement et des droits des générations futures ; mettre en œuvre des mesures organisationnelles visant à minimiser les émissions polluantes, la production de déchets, la consommation des ressources naturelles disponibles et les causes du changement climatique ;
- réduire l'impact environnemental de ses activités, en réduisant la consommation d'énergie, les émissions atmosphériques et la production de déchets, également en améliorant la qualité et l'efficacité de ses installations, ainsi qu'à travers l'évaluation et la prévention des risques environnementaux, permettant l'identification de plans d'action appropriés ;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes de gestion des urgences pour prévenir et éviter les dommages aux personnes et à l'environnement en cas d'accident ;
- mettre en œuvre des mesures organisationnelles visant à minimiser les émissions polluantes, la production de déchets, la consommation des ressources naturelles disponibles et les causes du changement climatique, afin de préserver l'environnement et la biodiversité ;
- promouvoir et diffuser les concepts relatifs à la durabilité environnementale auprès des employés, des collaborateurs, des partenaires et des parties prenantes ;
- améliorer progressivement l'efficacité environnementale de sa flotte.

### Sociale

L'approche durable du SPIC se retrouve également dans ses politiques de protection et de développement du Capital Humain. La réalisation et le maintien de ces principes sont également recherchés par le contrôle du respect des principes reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme et les déclarations de l'Organisation internationale du travail.

Conscient que la contribution active de tous est fondamentale pour atteindre les objectifs indiqués ci-dessus, SPIC poursuit une information, une sensibilisation et une formation continues et ciblées.

Les relations entre les personnes au sein du SPIC sont fondées sur les valeurs d'équité, de transparence, de liberté, de loyauté et de confiance.

Dans ce contexte, SPIC s'est toujours engagé à offrir des conditions de travail respectueuses de la dignité personnelle, des droits humains et de l'égalité des chances en créant un environnement de travail professionnel et participatif.

Parmi les thèmes matériels de l'engagement du SPIC, ceux qui concernent les aspects sociaux sont :

- Respect des droits de l'homme ;
- Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
- Protection de la santé et de la sécurité des communautés affectées par les activités de l'entreprise ;
- Formation et compétences du personnel.

Dans le cadre des thématiques précitées, SPIC s'engage à :

- promouvoir l'utilisation des moyens technologiques les plus avancés pour atteindre l'excellence dans la protection de la santé des travailleurs, de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement ;



- régir leurs activités en matière de santé, de sécurité et de droits au travail, ainsi que d'environnement, dans le respect des normes internationales les plus qualifiées ;
- identifier, évaluer et prévenir les risques pour la santé et la sécurité au travail dans le but de réduire continuellement le nombre et la gravité des accidents et des maladies professionnelles, en activant des plans de surveillance de la santé afin de protéger les travailleurs des risques spécifiques liés à leurs fonctions dans l'entreprise ;
- mener le processus de sélection du personnel dans le plein respect de la diversité, de l'égalité des chances, de l'hétérogénéité et de la non-discrimination, en évitant tout favoritisme et toute forme de facilitation ;
- promouvoir la gestion et le développement de son personnel en offrant des programmes spécifiques visant à valoriser leurs talents dans tous les rôles et niveaux de responsabilité ;
- assurer le bien-être des travailleurs et préserver l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle ;
- ne pas recourir ni soutenir le recours au travail des enfants ou au travail forcé ;
- assurer l'égalité des chances et la liberté d'association, en favorisant le développement de chaque individu ;
- s'opposer au recours aux châtiments corporels, à la contrainte mentale ou physique, à la violence verbale ;
- respecter les lois et les conventions collectives sur la durée du travail en garantissant des salaires suffisants pour répondre aux besoins essentiels du personnel ;
- responsabiliser, former et motiver ses travailleurs à travailler en toute sécurité et dans le respect de la sécurité et de l'environnement, en impliquant tous les niveaux de l'organisation dans un programme de formation et d'information continue, visant à promouvoir la culture de la sécurité au travail et du respect de l'environnement et en garantissant que les responsabilités et les procédures de l'entreprise dans ces domaines sont correctement mises à jour, communiquées et clairement comprises et mises en œuvre par tout le personnel.

### Gouvernance

L'éthique et l'intégrité dans la gestion des relations avec les parties prenantes légitimes constituent le fondement de la façon dont SPIC mène ses activités.

Maintenir et protéger sa réputation est essentiel pour que SPIC soit correctement perçu comme un partenaire honnête et fiable par toutes ses parties prenantes.

En particulier, SPIC s'engage à prévenir la corruption par la formalisation de règles de conduite, de procédures et d'outils de contrôle adéquats pour la vérification ex ante et ex post des modalités de conduite des affaires, afin de prévenir et d'éliminer tout type de comportement contraire à l'éthique et de risque de corruption.

À cette fin, les activités de SPIC sont conformes aux lois et réglementations des différents pays dans lesquels elle opère. SPIC respecte également les conventions internationales en la matière, en mettant en œuvre des mesures appropriées pour prévenir et combattre la corruption et les pratiques illégales.

La Société a adopté un modèle d'organisation, de gestion et de contrôle conformément au décret législatif. 231/01, un Code d'éthique, un code de conduite envers l'administration publique, un code anti-corruption faisant partie du Modèle 231/01 et un Protocole de prévention de la corruption conformément aux dispositions du Protocole de légalité ANCE-Ministère de l'Intérieur auquel il a adhéré, afin d'atténuer les risques de réputation et de prévenir la commission des infractions sous-jacentes prévues par le décret législatif. 231/2001, définissant une série de principes de comportement et de règles de conduite à suivre, favorisant un comportement licite et interdisant les pratiques déloyales.



À cette fin, SPIC ne tolère aucune forme de corruption ou de conduite contraire à l'éthique, la considérant comme un risque pour le développement durable de l'économie et pour la bonne gouvernance. SPIC s'engage à sensibiliser et, si nécessaire, à former l'ensemble des parties prenantes, fournisseurs et partenaires, ainsi qu'à élaborer des procédures appropriées.

SPIC adopte un système de gouvernance orienté vers la maîtrise des risques d'affaires, la transparence vis-à-vis du marché et l'équilibre des intérêts de toutes les parties prenantes.

SPIC condamne tout phénomène de corruption, d'extorsion, d'incitation indue à donner ou à promettre des avantages et adopte toutes les mesures les plus appropriées afin de prévenir et d'éviter la commission de tels crimes.

L'entreprise est active dans la lutte contre la corruption tant publique que privée et, pour cette raison, elle exige de tous ses collaborateurs qu'ils adoptent des comportements éthiques qui contrastent avec la survenue d'épisodes de corruption.

Le dévouement et le professionnalisme des collaborateurs sont considérés comme des valeurs clés et des conditions pour atteindre les objectifs de l'entreprise.

À ces fins, SPIC s'engage à :

- gérer sa chaîne d'approvisionnement de manière responsable, en établissant des procédures adéquates nécessaires à la sélection et à l'évaluation des fournisseurs et sous-traitants, dans le respect des dispositions du Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle conformément au décret législatif. 231/01 adopté par la Société.
- évaluer comme critères de sélection des fournisseurs le niveau de responsabilité sociale, la gestion des questions environnementales, de santé et de sécurité et les certifications existantes telles que l'adoption d'un système conforme au système de gestion de la qualité ISO 9001.
- Évaluer les aspects éthiques comme critère de sélection des fournisseurs en effectuant une due diligence préliminaire sur la contrepartie, en évaluant les exigences d'honorabilité, de professionnalisme, d'éthique et d'intégrité, tant dans la phase initiale que périodiquement pendant la poursuite de la relation.
- Assurer la conformité réglementaire des sujets collaborant avec la Société également en référence à ce qui est requis dans le cadre des contrats avec l'Administration Publique (par exemple, Protocole de Légalité, inscription sur la Liste Blanche et autres obligations requises par le Code Anti-Mafia, Décret Législatif 159/2011, et par le Code des Marchés Publics, Décret Législatif 36/2023).
- ne tolérer aucun type de corruption sous quelque forme ou manière que ce soit, dans quelque juridiction que ce soit, même lorsque de telles activités sont en pratique autorisées, tolérées ou non poursuivies ;
- impliquer tout le personnel et tous les niveaux de l'organisation, en veillant à ce que les responsabilités et les procédures opérationnelles soient clairement définies, communiquées de manière appropriée et clairement comprises par tout le personnel ;

## **DIFFUSION**

Cette politique est diffusée à tous les collaborateurs de la Société et rendue publique au bénéfice de toutes les parties prenantes.



Castelfranco Veneto, 04 Juillet 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke.

---

Giancarlo Zanuttini  
*Président du Conseil d'administration*

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping arch over the name.

---

Dino De Toni  
*Employeur*